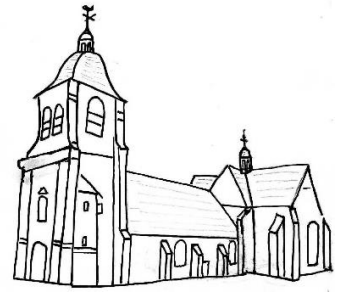
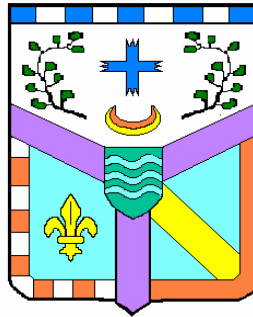
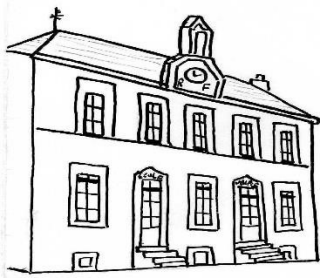


LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La Vie communale
- Associations - Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Un peu d'histoire
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

AVRIL 2019 - N° 34



LE MOT DU MAIRE

PERCEY 2019. Un début d'année marqué par la disparition de trop nombreux perciquois.

Nadine, Jeannine, Michel, Jacques, Lyliane, Francis et Eric nous ont quittés. Je tiens à nouveau à présenter à leurs familles toutes mes condoléances.

Le 11 janvier dernier, nous avons accompagné notre ancien maire, Jeannine DURAND, vers sa dernière demeure. Nous pouvons la remercier de tout ce qu'elle a fait pendant les nombreuses années où elle a présidé à la destinée de notre village. Ses fonctions de maire ne l'avaient nullement détournée de ses amitiés et de ses convictions. C'était une femme fidèle : fidèle en amitié, fidèle à son devoir de maire, fidèle à sa commune. Nous lui avons fait confiance pendant ses 30 années de mandature.

De 1979 à 2008 sa préoccupation principale a toujours été de faire de notre commune un lieu de vie attrayant, à la fois pour conserver ses habitants, mais aussi pour en attirer de nouveaux. Elle a œuvré tout au long de ses mandats pour le développement de notre commune. Elle s'est battue pour maintenir les activités commerciales et artisanales.

Les chantiers qu'elle a menés pour améliorer le quotidien du village sont nombreux. Mais elle n'était pas seulement un bon gestionnaire, c'était aussi une femme pleine de générosité, de sensibilité, qui savait être à l'écoute de tous.

Elle fut aussi à l'origine de la création de notre comité des fêtes/club de l'espérance et de l'association pour la sauvegarde de l'église Saint Loup.

Jeannine DURAND a été pour moi un professeur formidable. J'ai eu la chance de faire mes premières armes sous son autorité. Elle m'a tout appris et j'ai tout appris en travaillant à ses côtés. Aussi quand elle a décidé de mettre un terme à sa carrière municipale, elle m'a assuré de son soutien.

J'espère avoir su la remplacer dignement et je tiens à lui rendre hommage.

Comme tous les ans, 2019 connaîtra son lot d'investissements :

- . Rénovation des locaux communaux près de l'église.
- . Installation de défibrillateurs à l'extérieur de la mairie et à l'intérieur de la salle des fêtes.
- . Remplacement d'un poteau d'incendie. De fait, toute notre défense incendie aura été renouvelée.
- . Travaux de bordurage au long de la rue nationale.
- . Fin de l'aménagement des abords de la salle des fêtes et création de chemins de randonnée avec le concours de la Région, du Département et de la communauté de communes.
- . Réfection de la voirie de la rue de la Croix St Jacques.

Toutes ces décisions d'investissement ont été prises à l'unanimité par le conseil municipal.

Grâce à une gestion serrée, les résultats financiers de la commune sont toujours positifs malgré des aides publiques qui n'ont cessé de diminuer depuis plusieurs années.

Les difficultés financières de nos concitoyens nous imposent de la modération dans l'évolution des taxes communales. Les bases permettant le calcul des impôts locaux devraient quand à elles être revalorisées par l'état d'environ 2 %.

J'ai donc proposé au conseil municipal de reconduire à nouveau les taux communaux sans les augmenter. Je remercie tout mon conseil qui a accepté ma proposition à l'unanimité.

De son côté la communauté de communes a voté son budget sans augmentation des taux et nous constaterons même une baisse du taux de la taxe sur les ordures ménagères, du fait du ramassage tous les 15 jours. Il est à noter que la taxe sur le SPANC passera de 30 € à 25 €.

Fin 2018, la commune s'est trouvée dans l'obligation de céder à la communauté de communes les terrains de la ZA du « poirier rouge », 3 parcelles représentant environ 8500 m².

En effet, la loi dite « NOTRe » du 7 août 2015 impose le transfert des compétences économiques communales aux communautés de communes et donc le transfert des biens. La contrepartie financière a été de 35.000 € en faveur de la commune. L'entretien interne de la ZA, de la voirie, de l'éclairage public, des réseaux et des espaces verts incombe maintenant à la CCSA.

Comme à l'habitude, je tiens à remercier les agriculteurs qui ont participé à l'entretien des chemins.

Je voudrais informer certains perciquois qui ont cru que la commune s'était engagée à payer les frais d'obsèques de Lyliane COUDERC. Vous pouvez être rassurés, il n'en est rien ! Je me suis simplement impliqué dans son rapatriement ne pouvant laisser partir une amie de longue date dans une fosse commune alors que toute sa famille repose à Percey.

La rumeur est souvent malfaisante et n'apporte rien.

C'est sur ces quelques mots amers que je vous souhaite de passer un agréable moment à la lecture de votre 34^{ème} perciquois.

Daniel BOUCHERON

INFOS

ENEDIS nous informe que les compteurs Linky seront déployés sur notre commune à partir du mois d'Octobre. Pour les compteurs extérieurs, les abonnés seront prévenus 1 mois avant par courrier et l'entreprise devra indiquer le jour de pose afin que les appareils électriques puissent être débranchés. Pour les compteurs intérieurs l'entreprise prendra un rendez-vous par téléphone pour chaque client.

Les compteurs d'eau seront relevés :

jeudi 9 - vendredi 10 – jeudi 16 mai

L'accès au regard extérieur devra être dégagé. Le regard doit être propre et vide.

Le fontainier peut éventuellement faire le relevé, sans la présence du propriétaire, si le portail n'est pas fermé à clé. Par contre, sa présence est requise si le compteur est à l'intérieur de la maison ou non accessible de l'extérieur.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 25 janvier 2019 :

✚ Encaissement de chèques :

- SAFER 48 € pour paiement de location de terrain.
- DGFIP de 270 € en remboursement d'un dégrèvement de la taxe foncière 2018.

✚ Autorisation mandatement des dépenses d'investissement :

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater une dépense d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 et jusqu'au vote du prochain budget.

Le montant et l'affectation des crédits concernent les dépenses d'investissement de voirie 2017 et 2018 auprès de la Communauté de Communes Serein et Armanche (CCSA), selon les deux avis des sommes à payer suivantes : 227,53 € pour 2017 et 1 557,21 € pour 2018.

✚ Participation à la voirie intercommunale :

La CCSA dans le cadre de l'exercice de ses compétences, intervient sur l'ensemble des voiries communales revêtues. Elle réalise chaque année un programme de travaux établi avec les communes membres.

Le conseil municipal accepte le principe de la participation communale à hauteur de **15% HT** du coût de travaux réalisés, sur la commune de Percey.

✚ Transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement au 01/01/2020 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et/ou assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la CCSA et demande le report de ce transfert au 1^{er} janvier 2026.

✚ Résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité :

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Le conseil municipal de Percey est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Le conseil municipal soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

🔗 Préparation budget 2019 :

- Présentation des résultats provisoires du budget 2018. Le budget de fonctionnement présenterait un excédent de 93 206 €, et le budget d'investissement un excédent de 7 172 €. Ces chiffres sont en attente de validation du Trésor Public.
- Il est effectué un tour de table afin de prioriser nos projets d'investissement 2019 :
 - 1) Ecole numérique,
 - 2) Achat d'un défibrillateur,
 - 3) Remplacement d'un poteau incendie,
 - 4) Réfection couverture et ravalement des locaux techniques près du cimetière,
 - 5) 4 tranches de bordurage,
 - 6) Aménagement d'une aire de détente derrière la salle des fêtes.

🔗 Informations diverses :

- Quel pourrait être le devenir de l'ancien traineau chasse-neige en bois. A l'unanimité, le conseil décide de se séparer de ce traineau.
- Après accord du conseil municipal, les deux prunus morts (à la salle des fêtes) seront enlevés avec leurs racines par M. Claude PIROELLE, un administré et l'agent technique.
- La commission des chemins a convenu de faire curer le fossé de la Rue de la Sogne dans le prolongement du n°21. Il sera demandé à l'entreprise MANSANTI TP d'intervenir.
- Mme PERNOT de chez SAFTI Immobilier a contacté la mairie pour un jeune couple qui cherche à s'installer sur une parcelle de 2ha afin d'établir une ferme pédagogique. Il est indiqué que la parcelle ZH26 ayant été réservée sur la Carte Communale pour la construction d'habitations neuves, celle-ci ne peut être retenue pour ce projet. Par contre, d'autres parcelles peuvent être proposées en accord avec leurs propriétaires.
- La commune de Percey participe au grand débat national en distribuant un document aux habitants, permettant de faire remonter leurs doléances et propositions aux instances en charge.
- Plusieurs conseillers signalent que la haie de la propriété du 11 rue Albert Joly appartenant à M. et Mme DENIZARD déborde sur le domaine public et gêne à la visibilité. *Précision de Monsieur le Maire au jour de la rédaction du compte rendu* : Il a rencontré M. DENIZARD, le 28 janvier, qui s'est engagé à faire procéder à la taille de la haie début avril 2019.
- M. Geoffroy COLLÉ a apporté et installé deux ordinateurs dans la salle de classe de Percey. La commune tient à le remercier pour ce don.

🔗 Questions diverses :

L'entretien des chemins habituellement fait par les agriculteurs de la commune sera étendu à la participation d'agriculteurs des communes voisines utilisant également les chemins ruraux.

La commune procédera à la commande du concassé, et remercie par avance les agriculteurs.

Réunion du mardi 19 février 2019 :

🔗 Autorisation de demander des subventions :

Monsieur le maire rappelle le projet de rénovation des bâtiments communaux servant d'ateliers techniques et l'installation en extérieur d'un défibrillateur. Un estimatif des travaux à réaliser basé selon des devis établis en 2018 et 2019, fait apparaître une dépense de près de 20 000 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2019 et charge monsieur le Maire de solliciter toutes subventions possibles pour ces travaux auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental.

Réunion du vendredi 8 mars 2019 :

🔗 **Approbation compte administratif 2018 du BP :**

Le conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal, dressé par M. Daniel BOUCHERON, Maire ; après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré par M. Maurice JAMBON ;

- lui donne acte de la présentation faite du compte rendu administratif lequel peut se résumer ainsi (en accord avec M. DEMONT, comptable public de St Florentin) :

	BUDGET PRINCIPAL en €	
	Fonct	Invest
Dépenses	163 326,69	78 064,72
Recettes	210 957,07	34 814,00
Résultats de l'exercice	47 630,38	- 43 250,72
Résultats antérieurs reportés	83 736,34	15 263,02
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (déficit ZAE) (1)	- 3 875,57	- 3 729,22
Résultats définitifs	127 491,15	- 31 716,92

- (1) Suite à la cession des terrains de la ZAE à la CCSA le 27 décembre 2018, du fait du transfert obligatoire de la compétence économique aux EPCI par la loi Notre.

CONSTATE pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE et ARRETE à l'unanimité des présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

🔗 **Approbation du compte de gestion 2018 du BP :**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 du Budget Principal.

🔗 **Affectation des résultats 2018 :**

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif du Budget Principal 2018 présente un excédent de fonctionnement de **47 630,38 €**, et un déficit d'investissement de **43 250,72 €** pour le Budget Principal ; décide d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'investissement
(compte 1068 au budget 2019) : **31 716,92 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section de fonctionnement
(ligne 002 en excédent au budget 2019) : **95 774,23 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'Investissement
(ligne 001 en déficit au budget 2019) : **- 31 716,92 €**

🔗 Vote des subventions aux associations :

		2018	2019
65	Détail des subventions versées aux associations	800,00 €	875 €
6574	OCCE/ RPI – (1€/hab +7€/enfants scol)	370,00 €	350 €
6574	AFM Téléthon	30,00	30 €
6574	Croix Rouge	30,00	30 €
6574	Restos du cœur	30,00	30 €
6574	Association Paralysés de France	30,00	30 €
6574	MFR Toucy (1 élève)	30,00	30 €
6574	Yonne Alzheimer	30,00	30 €
6574	Sidaction	30,00	30 €
6574	Association sauvegarde Eglise de Percey	30,00	100 €
6574	Ligue contre le cancer	30,00	30 €
6574	Comité des fêtes/club de l'Espérance	30,00	100 €
6574	Société de chasse de Percey	30,00	30 €
6574	Fondation du Patrimoine	50,00	55 €
6574	Germi'Kids (parents d'élèves)	50,00	/

Report de décision pour l'attribution de la subvention à Germi'Kids au prochain conseil, après obtention de renseignements complémentaires sur le bilan comptable de l'association.

🔗 Rénovation local technique - Choix des entreprises :

Présentation de plusieurs devis pour la rénovation du local technique. Demande de subvention DETR en cours d'instruction auprès des services de la Préfecture. Décision reportée par le conseil pour demande de devis complémentaires pour la couverture.

🔗 Autorisation demande de subvention :

Le projet du « Contrat Canal », prévoit l'aménagement d'une aire de détente en bordure du canal de Bourgogne avec départ de chemins de randonnées. Un estimatif des travaux à réaliser basé selon des devis établis en 2018 et 2019, fait apparaître une dépense de près de 29 000 € HT. Le conseil municipal décide que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2019 et charge M. le maire de solliciter pour ces travaux, les subventions du Conseil Régional dans le cadre du « Contrat Canal », et auprès du Conseil Départemental dans le programme « Villages de l'Yonne ».

🔗 Travaux de voirie – Trottoirs :

Le montant des devis étant conséquent, les conseillers décident de faire les travaux en deux tranches. Il sera donné priorité cette année, à la réalisation des trottoirs sur la rue Nationale, au niveau des habitations du 5 au 9 et devant le monument aux morts. Les autres points seront évoqués en 2020 lors du budget. Il devra également être question de la ruelle Berton et du busage éventuel de la partie devant les habitations.

🔗 Préparation du Budget Primitif 2019 :

M. Le Maire fait état de l'orientation budgétaire 2019, rappelle le taux des taxes locales de 2018 qui était resté stable par rapport à 2017 et propose de ne pas prévoir d'augmentation pour 2019.

🔗 Questions diverses :

- Les portes du cimetière restent régulièrement ouvertes : En effet, les portes sont difficiles à fermer et elles devront être restaurées afin de faciliter leur fermeture.

🔗 Informations diverses :

- Ouvrages d'art communaux : La commune compte 3 ponts et 1 mur de soutènement dont la surveillance incombe à la mairie. Expertise de ces ouvrages cet été.
- Aménagement numérique : La commune a été intégrée au programme d'installation de la fibre optique du Conseil Départemental. Calendrier prévisionnel : l'installation de la fibre optique devrait démarrer en 2020 et se terminer en 2023.
- Service à la personne : Lors du débat national, certains habitants notamment âgés, ont évoqué le besoin de pouvoir disposer d'un accès à internet. Un document informant les habitants que la mairie propose ce service, sous condition, est lu et approuvé par l'ensemble des conseillers. Les services de la Préfecture seront contactés pour validation du projet. (*Information au jour de la rédaction du compte-rendu, la Préfecture autorise le projet de la mairie*).
- Chemins de randonnées : La CCSA a la compétence tourisme et prévoit la création de chemins de randonnées sur son territoire. En 2019, les communes de Percey et de Butteaux verront la création d'un chemin de randonnées en commun, intégralement financé par la CCSA.
- CCSA : Présentation du débat d'orientation budgétaire pour 2019, des différentes réalisations de l'année et du projet de centre aquatique.

Réunion du vendredi 5 avril 2019 :

🔗 Vote de la subvention pour GERMI'KIDS :

Comme demandé lors du conseil précédent, M. le maire a rencontré les dirigeants de l'association Germi'Kids afin de procéder à la présentation de leur bilan financier. Il est évident qu'à la vue de ce bilan, une aide plus importante des communes de Butteaux et Percey est nécessaire. Afin d'uniformiser les subventions, M. BOUCHERON a rencontré M. FOURREY, maire de Butteaux. Ces derniers proposent chacun, une subvention de 400 € pour l'année 2019. Le conseil municipal décide d'octroyer cette subvention à l'association Germi'Kids.

🔗 Vote des taxes directes :

Le conseil vote la reconduction du taux des taxes directes locales 2019 sans augmentation, soit :

	2018	2019
Taxe Habitation	16,52	16,52
Fonciers Bâti	12,79	12,79
Fonciers non Bâti	49,31	49,31
CFE	17,94	17,94

🔗 Vote du Budget Principal 2019 :

M. le maire donne lecture de la note synthétique, et Mme ROUGET présente le budget prévisionnel 2019 afin de permettre aux conseillers municipaux d'émettre leur avis.

Le Budget Principal primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 272 204,50 € pour la Section de Fonctionnement, et à 134 827,19 € pour la Section d'Investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le BP 2019.

🔗 Autorisation permanente de poursuite au comptable public :

Le conseil accorde au comptable public du Centre des Finances Publiques, une autorisation permanente de poursuites concernant les oppositions à tiers détenteurs, les saisies d'huissier afin de recouvrer les recettes de la Collectivité relatives au budget général.

🔧 **Règlement financier du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) :**

Le conseil municipal accepte :

- De participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 11 décembre 2018),
- De contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,
- Que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

Et autorise M. le maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant les travaux sur le territoire de la commune de Percey lorsque la participation communale totale de la convention **ne dépasse pas 3 000 €**.

🔧 **Local technique :**

Pas de devis complémentaire. Les entreprises suivantes sont donc retenues :

Couverture : PARISOT COUVERTURE	4 068,90 € HT
Ravalement : DA SILVA RAVALEMENT	5 368,70 € HT
Electricité : FM EGI	170,00 € HT
Achat du défibrillateur : FND CARDIO COURSE	1 450,00 € HT

🔧 **Travaux 2019 :**

Présentation de plusieurs devis pour le remplacement du poteau incendie situé place de la mairie, et pour les travaux de bordurage déjà évoqués lors des précédents conseils.

Poteau incendie

GCTP	2 849,13 €HT (entreprise retenue)
FORTINI PASCAL EURL	3 268,49 €HT

Bordurage (5 au 9 rue Nationale + devant monument aux morts) :

FORTINI ENT	13 777,00 €HT
MANSANTI TP	13 367,00 €HT (entreprise retenue)

🔧 **Informations diverses :**

- Peinture des grilles de la mairie : Acceptation devis Ent. AUDIGE d'un montant de 1 168 € HT
- Candidature au projet école numérique retenue.
- Prévision d'installation de jardinières sur la place de la mairie.

VIE COMMUNALE

Pose de défibrillateurs à la mairie et à la salle des fêtes.



Sur la façade de la mairie



A l'intérieur de la salle des fêtes

Vente de matériel communal :

Le local du cantonnier étant encombré par des matériels ne servant plus, mais prenant beaucoup de place, le conseil municipal autorise le maire à procéder à leur vente sur « le bon coin ».



Le motoculteur a trouvé preneur pour la somme de 100 euros.

Suite à la suppression du CPI (pompiers) deux dévidoirs de tuyaux ont été vendus pour 1000 euros



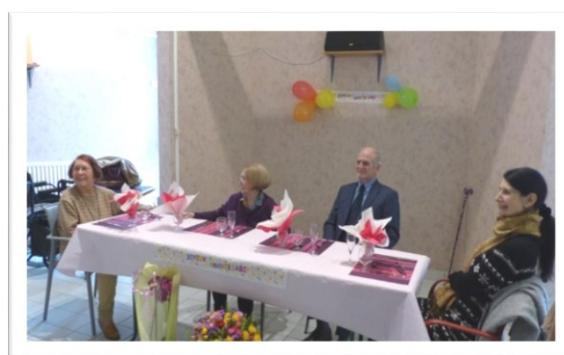
Il reste à vendre le chasse-neige qui est entreposé chez M. PIROELLE, se renseigner en mairie.

JOYEUX ANNIVERSAIRE
à une ancienne habitante de Percey (les Milleries)

Le lundi 28 janvier 2019, nous avons eu le plaisir d'assister au 106ème anniversaire de Mme HAUFF pensionnaire de la maison de retraite de Carisey depuis ses 97ans.

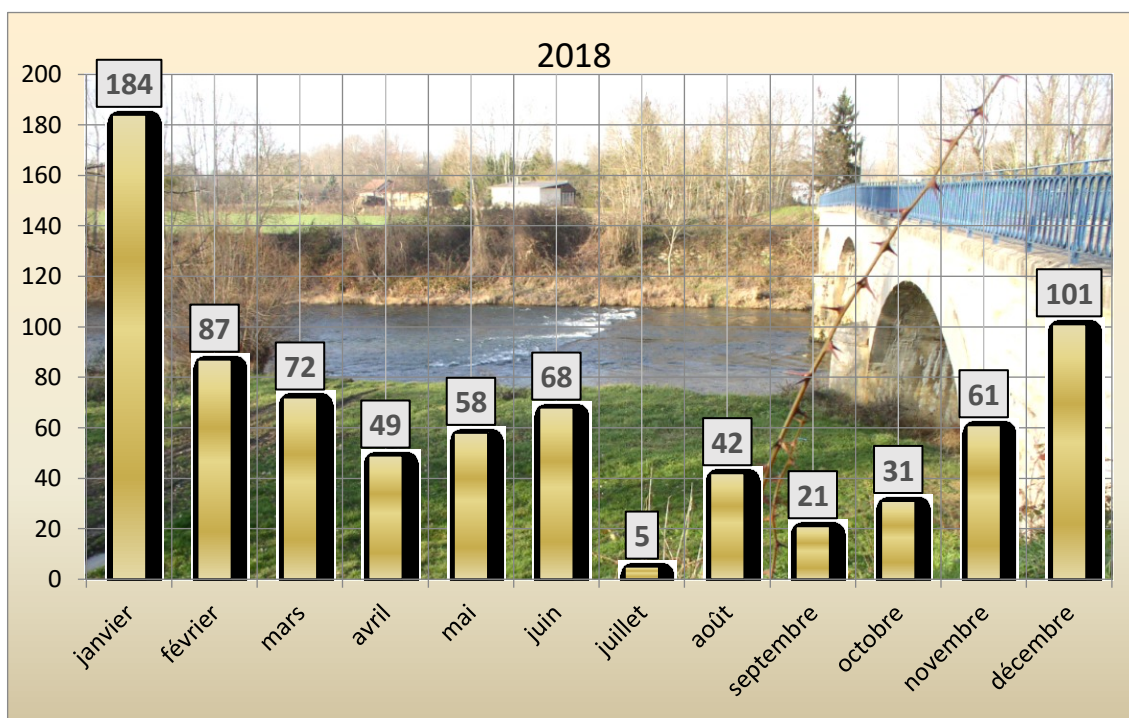
Entourée des siens et du personnel de l'établissement, Mme HAUFF nous a ravis par son état de fraîcheur (toujours aussi coquette) et par sa lucidité, que nous lui souhaitons encore pour plusieurs années.

Elle a apprécié le bouquet de fleurs offert par la commune de Percey qu'elle remercie avec sa gentillesse habituelle.



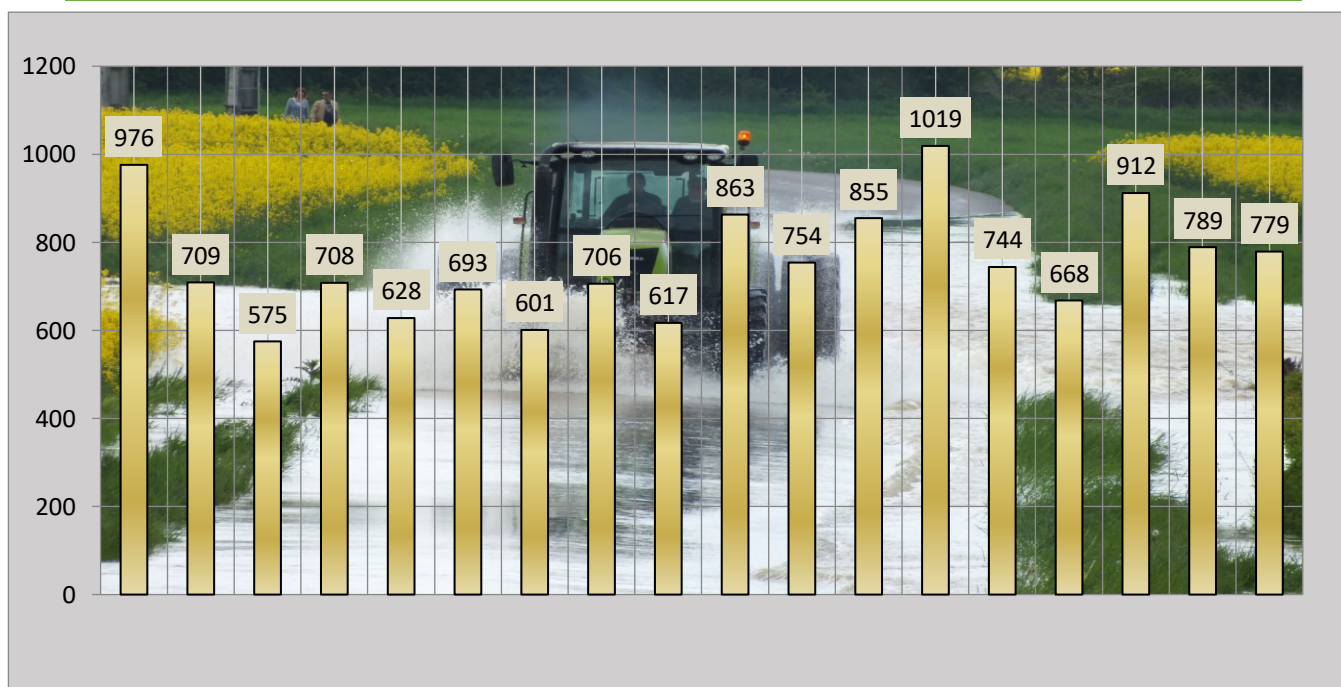
RELEVES PLUVIOMETRIQUES DE PERCEY

Effectués à la Ferme des PLANTS en mm.



Relevés depuis 2001

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
mm	976	709	575	708	628	693	601	706	617	863	754	855	1019	744	668	912	789	779





LES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Après-midi jeux et crêpes du dimanche 10 février :

C'est environ une quarantaine de personnes qui s'est retrouvée à la salle des fêtes afin de partager un moment de convivialité autour de différentes tables : Belote, scrabble, rummikub, uno, dominos et bien d'autres jeux amenés par les participants ou prêtés par le club du temps libre (que nous remercions).



L'après-midi, ponctuée de « pauses goûters » autour d'un buffet de crêpes (chocolat, confiture, sucre), vin chaud maison, café, canettes, le tout offert par le comité des fêtes, s'est déroulée fort agréablement.

Chacun est reparti ravi de ce moment de distraction ! ... A refaire !!!



Assemblée générale du samedi 9 mars :

Comme tous les ans, l'assemblée générale s'est déroulée à la salle des fêtes. Présentation des résultats 2018 et du prévisionnel 2019. Vote à l'unanimité pour l'entrée des 3 nouveaux membres.

Randonnée printanière du dimanche 7 avril :

Cette année notre randonnée printanière démarrait de chez nos voisins des Croûtes pour 2 parcours au choix 10 ou 15 kms. Le temps s'est maintenu sans pluie pour nos 66 randonneurs à travers la campagne et les arbres en fleurs. Le ravitaillement à Soumaintrain permettait, à ceux qui le désiraient, d'acheter des fromages fermiers. Puis retour au point de départ pour partager un 'apéro'.



La matinée s'est terminée par une mini chasse aux œufs pour les enfants.



Les Mercredis Récréatifs :

Si les membres du "club du temps libre" ont le plaisir, durant l'année, de se retrouver autour de jeux comme le scrabble, rummikub, etc..., ils aiment aussi participer à ces moments conviviaux qui ponctuent l'année : ainsi 2018 s'est terminée autour de bûches de Noël bien appétissantes et le partage de la galette des rois a commencé joyeusement l'année 2019.

Après l'effort (des ménages), le réconfort apprécié de toutes ! Monique





ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE

Loto du 17 mars 2019 :

Meilleure participation que l'an dernier. 75 personnes se sont déplacées et ont apprécié les pâtisseries dont beaucoup étaient faites par nos soins.



Les nombreux lots ont fait la joie des adultes et des enfants et ont ravi la gagnante du magnifique vélo, d'autant plus que c'était son quatrième gain.



Prochain concert le 16 juin 2019 :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le prochain concert du CHŒUR DU TONNERROIS, dirigé par M. Jack FERRARI qui aura lieu dans notre église le dimanche 16 juin prochain à 17h.

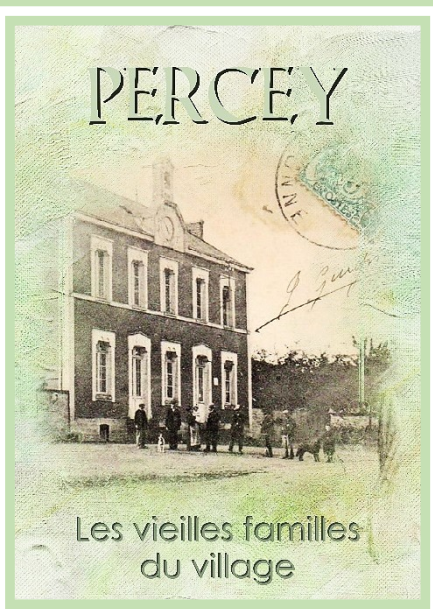


Madame Jeannine DURAND, qui créa notre association le 25 avril 1988, avec l'aide du père VAËL, est décédée en ce début d'année.

Elle en avait établi les statuts qui nous rappellent que notre église est apolitique, sans appartenance confessionnelle ou discriminatoire et que notre but est de sauvegarder ce monument laissé par nos ancêtres.



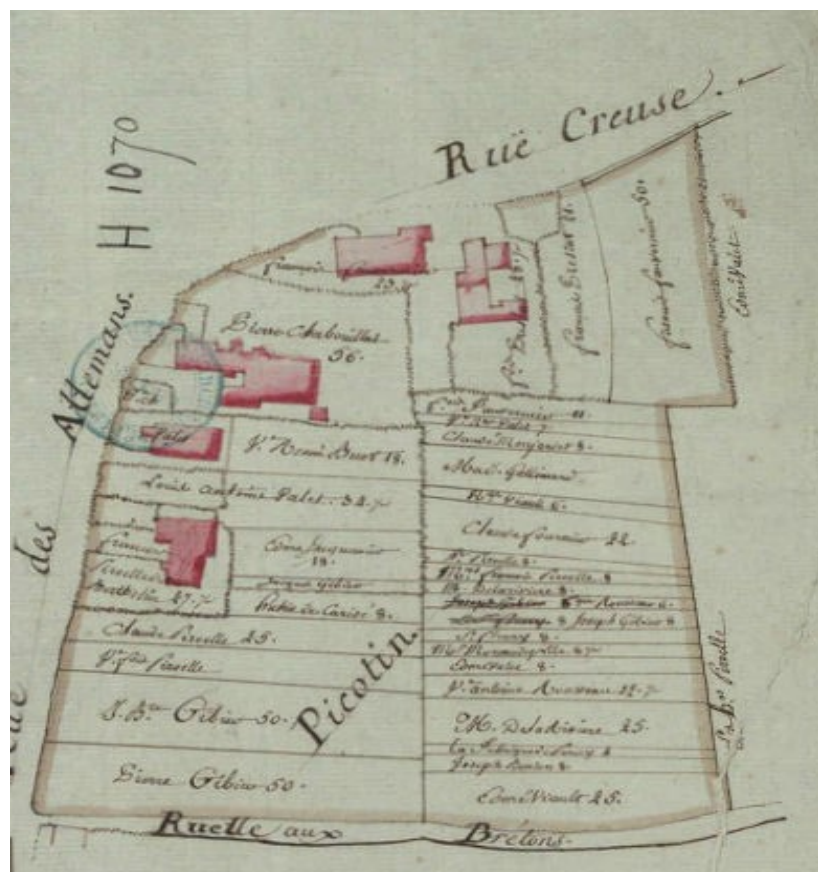
« L'abbé Michel VAËL qui nous a aidés à fonder "l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Percey" »



Nous allons parler dans ce numéro de la famille COUDERC, qui habitait dans la maison qui fait le coin de la rue Albert Joly et de la ruelle Berton.

Cette ruelle « chemin rural n° 4 » est inscrite sur un plan de 1835 comme 'chemin des vignes ou chemin supérieur venant de Flogny' car elle allait jusqu'à Flogny, avant le remembrement.

Elle est nommée ruelle aux Bretons ou Brétons, sur le document ci-dessous qui date de la fin du XVIII^{ème} siècle trouvé au prieuré de Saint-Florentin.



Les COUDERC n'arriveront dans cette maison qu'au début du 20^{ème} siècle, et y resteront jusqu'au décès de leur dernière descendante, Lyliane, le 8 mars 2019.

Lyliane y était profondément attachée et l'a gardée comme elle l'a reçue de ses parents. Elle connaissait toute la vie du village et nous a beaucoup aidés dans nos recherches par ses souvenirs et en nous confiant les photographies laissées par Marcel, son père qui était, comme elle, passionné de photographie.

LA FAMILLE :

Pierre COUDERC :

Fils de Raymond, cultivateur, et d'Hélène BOUNAIS, il naît à Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne) le 3 avril 1847. Il épouse Marie VERDIE le 2 mai 1874 à Montpezat où il exerce le métier de cordonnier.

Ils montent à Paris et s'installent au 190 rue Saint Honoré, il devient gardien de la Paix.

Marie décède le 9 avril 1891

Parmi les enfants qui naissent de cette union, deux garçons :

- Antoine, dont la fille Lucienne née en 1907 décède chez son grand-père à Percey le 13/12/1912. Elle est inhumée à Percey dans le caveau familial,
- Julien qui sera témoin au mariage de Marcel et Yvonne.



Sur cette photographie de Pierre est représentée, en arrière-plan, la tour St. Jacques qui se trouvait à proximité de son domicile.

Pierre se remarie le 11 juin 1892 avec Octavie PRADELLE née à Figeac (lot) le 31 août 1867 fille d'Antoine, manouvrier et de Marie Clémentine ESCOT.

Ils habitent au 53 rue Jean-Jacques ROUSSEAU à Paris pendant une dizaine d'années.

Leur fils, Marcel Raymond, naît le 7 avril 1898 dans le 5^{ème} arrondissement de Paris.

La famille s'installe à Percey où ils sont recensés en 1906 : maison n°16 de la rue Albert Joly : Pierre COUDERC, chef de ménage, journalier - son épouse Octavie, sans profession - leur fils Marcel - son frère Guillaume COUDERC, journalier - sa belle-mère Marie ESCOT et leur nièce, Marie PRADELLE, née en 1902 à Paris IV^{ème}.



Sur cette photographie prise en 1905/1906,

de gauche à droite : Marie PRADELLE, nièce d'Octavie

Octavie COUDERC,

le père de la petite,

Marcel COUDERC, qui a une huitaine d'années, à côté de sa grand-mère (Marie ESCOT mère d'Octavie)

Sur celle-ci, figurent
en plus :

Pierre COUDERC et
la mère de la petite
Marie.

Et une vieille dame ??



En 1921, Pierre et Octavie sont toujours dans la maison. Pierre a repris son travail de cordonnier.

Il décède à Percey le 15/09/1922 à l'âge de 75 ans.

Comme on peut le constater sur ces deux photographies, ce magnifique toit de chaume est en cours de transformation et on aperçoit des tuiles sur la droite.

A cette époque, les habitants se chauffaient au bois ce qui générait de nombreux incendies dans les chaumières. En 1793 une loi fait nommer des experts pour visiter les fours et cheminées et obliger les habitants à mettre un tonneau rempli d'eau devant leur maison pour éteindre les incendies éventuels. Les contrevenants étaient condamnés à payer une amende.

- Le 12 décembre 1801, suite à une visite des fours et cheminées organisée avec M. MICHAUT, maçon, dans le village et ses hameaux, il s'avère que 56 maisons dont 13 à la Sogne, 15 aux Milleries et 28 à Percey, ne sont pas en conformité avec la législation. Les habitants auront un mois pour surélever leurs cheminées de 1 à 6 pieds.

Le 10 février 1802, les travaux des cheminées et fours ont pris du retard à cause des intempéries et du manque de matériaux. Presque toutes les habitations de cette commune sont couvertes de paille ; la majorité des habitants est trop pauvre pour recouvrir son toit de tuiles (bois de construction et tuiles bien trop chères). (Perciquois N° 18 sur les premiers pompiers). –

Pour cette raison, les COUDERC décident de refaire leur toit, qui est toujours le même aujourd'hui.

Guillaume COUDERC :

Il cultive des vignes et déclare produire 200 litres de vin rouge en 1919, 120 litres en 1920, 200 litres en 1922.

Mutilé de guerre, il vivait un peu en ermite, d'après Marcel et Yvonne COUDERC ses neveux. Il est décédé après le mariage de son neveu en 1922.

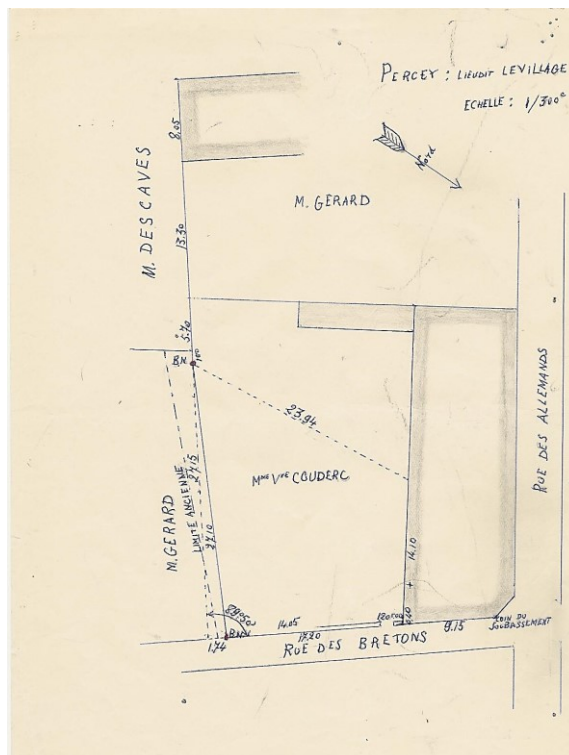
Frère de Pierre, né à Montpezat-en-Quecy le 7/09/1845, il est recensé dans la maison n° 4 aux Milleries en 1921, maison qui était appelée la 'maison COUDERC' jusque dans les années 1940 par ses voisins.

A droite, un plan établi suite à un litige entre la famille GERARD et Octavie COUDERC au sujet de la superficie du terrain, la ruelle y apparaît comme 'rue des Bretons'.

Dans le souvenir des Perciquois, le nom de cette ruelle venait de la famille d'Yvonne, épouse de Marcel COUDERC, dont la mère était originaire de Bretagne. Ce qui, apparemment n'est pas le cas.

La rue principale ne s'appelait plus « rue des Allemands » ayant pris le nom de 'rue Albert Joly' en 1888.

En décembre 1937, suite à une demande de la préfecture, le Conseil décide définitivement la reconnaissance, l'élargissement et le bornage de ce chemin qui deviendra la Ruelle Berton.



La ruelle début 20^{ème} siècle

Ruelle complètement réhabilitée en 2010 après l'installation de nouvelles habitations.



La ruelle début 21^{ème} siècle

Après son veuvage, Octavie se lie avec Henri JEANNELLE, lui aussi veuf, de Butteaux, né en 1875. Il participe à la grande guerre de 1914/1918.

Henri JEANNELLE ci-dessous sur une photographie du front adressée à sa mère. Il est le 2^{ème} assis en partant de la gauche. Pour effectuer son service militaire, il avait été tiré au sort n° 23 au conseil de révision du canton de Flogny-La-Chapelle.

Dans l'armée territoriale d'infanterie en novembre 1914, il passe au Génie le 1/10/1915. Il est libéré le 1/02/1919.

Le 25/09/1920 il épouse à Butteaux Louise Elise NOEL.

Ils sont recensés dans la maison familiale, en 1921 avec Rosalie BOSSUAT, la mère d'Henri.

En 1926 Henri vit seul dans sa maison.



En 1926 Octavie est recensée également seule dans sa maison.



Les voici sur cette photographie des années 1930, au cours d'un voyage à Lourdes (elle est, debout au fond avec le chapeau, derrière Henri).

Au décès d'Henri en 1935, elle lui prend une concession au cimetière de Percey où elle a l'intention de le rejoindre. Son fils refuse et la fait enterrer avec sa famille dans le caveau familial. C'est Lyliane, sa petite fille, qui a pris sa place en ce mois de mars 2019.

Marcel COUDERC

Il passe sa petite enfance à Percey.



Sur ce cliché, quelque peu retouché, on le voit avec son chien.

Le voici ci-dessous (troisième assis en partant de la gauche) sur une photographie prise derrière la boulangerie le 21 septembre 1908. (Ce cliché nous avait été confié par Lyliane pour un précédent Perciquois).



Photographié à gauche avec les amis de la classe 1917 sur la vanne de trop-plein du canal et à droite sur le pont de l'Armançon (accroupi au milieu).



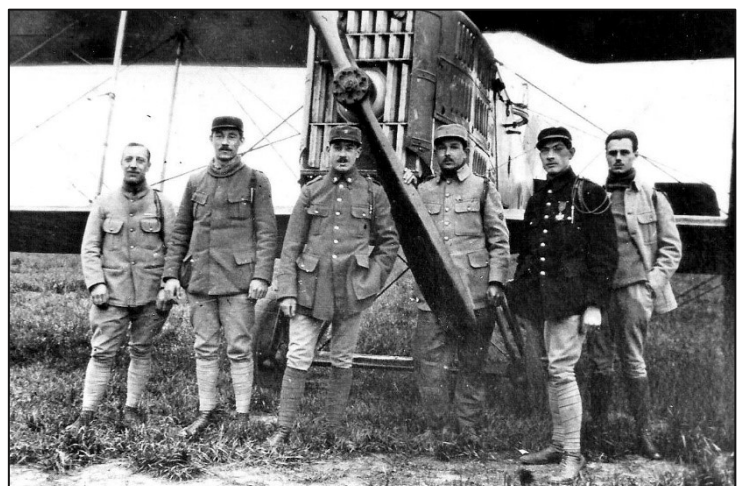
© Ministère de la défense - Mémoire des Hommes

Raymond
 Né le 7 Avril 1898 à Paris Grade 2^e classe
 Département de la Seine Canton Le Plogny
 Fils de Cauderec Pierre et de Pradelle Coctavie
 Domiciliés à Paris 32 Rue Roussel Département de la Seine
 Entré au service actif le 18-4-1917 Mobilisé le 18-4-1917
 Arme avant l'aviation 2^e groupe Dépôt à Braz
 Matricule de Recrutement 178 Recrutement de Auvergne
 Classe 1917 Active _____ Réserve _____ Territoriale _____
 Citations _____
 Décorations _____ Nombre d'enfants _____
 Marié avec _____ Domicilié à _____
 Rue _____ Département d _____
 PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT
 Nom Cauderec Pierre Degré de parenté père
 Rue _____ à Percy (Yonne)
 Emploi dans le civil Ajusteur Affection Mécanicien
 Tournez S. V. P.



Appelé au front en 1918, il sera mécanicien et photographe de guerre sur les avions au côté des pilotes.

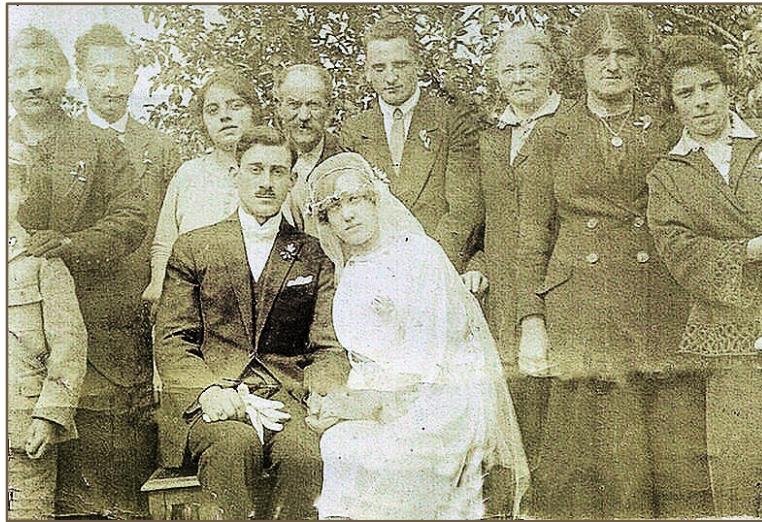
Photo de droite : 3^{ème} à partir de la gauche.



Il épouse Yvonne Jeanne LEGER née le 31 décembre 1901 à Paris 7^{ème} arrondissement où elle exerce le métier de vendeuse en bijouterie.

Fille de Nicolas LEGER, un bourguignon né le 13 août 1856 à Montreuillon (canton de Château-Chinon) Nièvre, charpentier à Paris et de Rosalie Lucie BLANCHET née à Pleine-Fougères (Ile-et-Vilaine) le 7 janvier 1852, journalière.

Le mariage a lieu à Percey le 19 septembre 1922.



Debout, de gauche à droite :

1^{ère} Octavie, mère du marié - 2^{ème} Julien COUDERC (témoin), demi-frère du marié, 41 ans typographe - 3^{ème} ? - 4^{ème} Guillaume COUDERC, oncle du marié - 5^{ème} Albert LEGER (témoin) frère de la mariée, 28 ans plombier et 6^{ème} Rosalie LEGER, mère de la mariée - 7 et 8^{ème} ??

Marcel travaille aux 'POTEAUX' – Société GAILLARD, à Saint-Florentin avant de retourner dans la région parisienne où leur fille Lyliane naîtra en 1938.



Les voici, à gauche, dans leur jardin de Percey,

et, à droite à la fête du port en 1949 avec leur fille.



Ils sont toujours restés très attachés à notre village en y passant toutes leurs vacances et en participant aux activités de l'époque. Nous les voyons également au mariage de Marcelle et Louis LHUILLIER, en page 27, et devons à Yvonne la plus grande partie des noms des invités figurant sur la photo de la cérémonie, qu'elle avait transmise à sa fille Lyliane.



Ci-dessous, Yvonne au barbecue à gauche, et M. NOLLE, à droite, qui entretenait son jardin, dans les années 1970/1980.



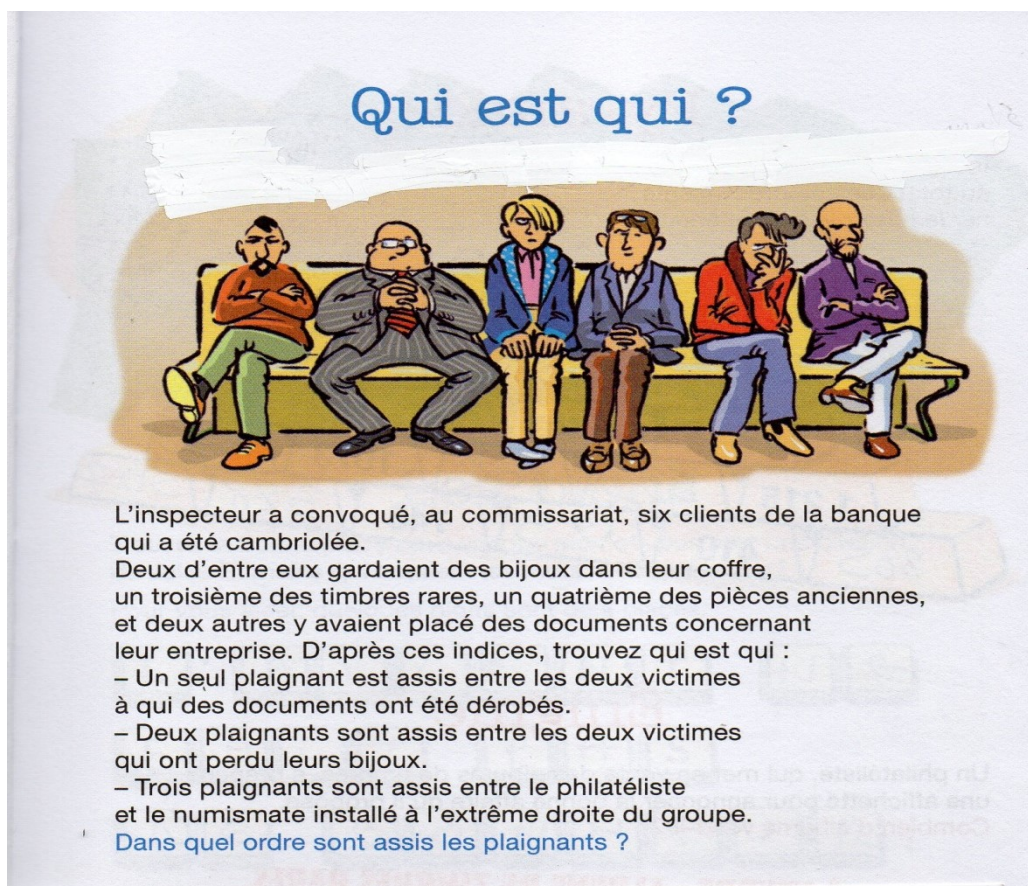
Marcel est décédé d'une longue maladie en 1967 et Yvonne en 1988.

Ils reposent dans le caveau familial à Percey.

Dernière photographie de Lyliane COUDERC qui fêtait en août ses 80 ans (22 mai 2018), lors de son dernier séjour à Percey.



MOMENTS DE DETENTE



SOLUTIONS DES ENIGMES DU NUMERO PRECEDENT :

Rébus : Pour réaliser une vraie voyance, il faut un escroc et un imbécile.

(poux ' R – ré – A – lit – Z ' haie – hune – V ' raie – voie – I – anse – île – faux – hun – S – crocs – É – 1 – nain – B – cils)

Enigme :

D'après la 3^{ème} indication : le valet se trouve entre le roi et l'as (R-V-A)

D'après le 5^{ème} indication : le valet n'est pas à côté du roi ; c'est que la dame est entre eux (R – D – V – A) ou (A – V – D – R)

D'après la 2^{ème} indication : le pique se trouve entre le cœur et le carreau (cœur – pique – carreau) ou (carreau – cœur – pique)

D'après la 4^{ème} indication : la carreau se trouve entre le pique et le trèfle (cœur – pique – carreau – trèfle) ou (trèfle – carreau – pique – cœur)

D'après la 1^{ère} indication : l'as est à droite du pique. On peut donc éliminer la solution où l'as est à gauche et celle où le pique est le 2^{ème} en partant de la gauche.

La bonne répartition est donc la suivante : R – D – V de pique – A

Les 4 cartes sont : R de trèfle – D de carreau – V de pique – A de cœur



N° 1 et 2 : Marcelle DELLIER et Louis LHUILLIER - les mariés

De 3 à 11 : à la gauche de la mariée, sa famille proche : **3** Gaston DELLIER son père, **4** Jean DELLIER son frère, **5** Suzanne DELLIER sa mère, **6** Fils Villeneuve, **7** Lydie GUELON nièce de Marcel COUDERC, **8** M. VANUS beau-père de Gaston DELLIER, **9** Marcelle LEGER WOURE nièce d'Yvonne COUDERC, **10** Mme VANUS mère de Gaston DELLIER, **11** Auguste LHUILLIER grand-père du marié.

De 12 à 18 : à la gauche du marié, sa famille proche : **12** Marie-Louise LHUILLIER sa sœur, **13** M.MECHIN, **14** Mme Amélie VILLENEUVE sœur de Louise LHUILLIER, **15** Léon LHUILLIER son père, **16** ? LHUILLIER fils de Marie-Louise, **17** Raoul LHUILLIER, **18** Louise LHUILLIER née GENET.

Les amis et les cousins :

De 19 à 30 : **19** et **20** Marcel et Yvonne COUDERC, **21** Paul MAUDUIT, **22** Jeanne LHUILLIER sœur du marié et mère de Jeannine LAMBERT, **23** Bernard GERARD fils de l'instituteur, **24** Gilberte RICHARD, **25** et **26** Cousin et Cousine VILLENEUVE, **27** Pierre DELLIER frère de Gaston, **28** sœur de M. DELLIER, **29** Cousin, **30** Thérèse GENET, sœur de Louise LHUILLIER.

De 31 à 46 : **31** William PETITJEAN - maire, **32** André DELLIER frère de la mariée, **33** Yvette GUERBET de Butteaux, **34** un cousin, **35** une cousine, **36** Robert VANUS frère de Gaston (2^{ème} lit), **37** une amie, **38** Tintin GARNIER, **39** Estelle TISSIER, **40** Roger COPPOLA parrain de Micheline LHUILLIER, **41** Fernande COPPOLA sa marraine, **42** M. GERARD instituteur, **43** Mme RICHARD, **44** Mme ROUSSEAU née RAVENACH, **45** Berthe HOUILLON, **46** M. COUTANT ancien instituteur – secrétaire de mairie,

De 47 à 59 : **47** Odette une amie de Villiers, **48** un cousin, **49** Henriette MAUREY, **50** André CHEVANCE, **51** Odette LEOTE fille du facteur, **52** Maurice DESVAUX, **53** Germaine VILLENEUVE, **54** Henri PROTAT, **55** Yvonne PROTAT, **56** Mme BONNABEL, **57** un ami, **58** Louise CROSS, **59** M. GUIGUE.

Merci à Lyliane COUDERC qui nous a adressé le 3 mars 2019, quelques jours avant son décès, la liste avec les noms des invités laissée par sa maman, et Mmes Jeannine LAMBERT nièce du marié et Micheline LHUILLIER fille des mariés qui ont complété les noms manquants.

Belle langue française, à déguster absolument !



Pourquoi appelle-t-on « *coup de grâce* » le *coup qui tue* ?

On *remercie* un employé quand on n'est pas content de ses services.



Pourquoi dit-on d'un pauvre malheureux, ruiné et qui n'a même plus un lit dans lequel se coucher, qu'il est dans de *beaux draps* ?

Et celui qui a des ennuis judiciaires dans de sales draps, même si la servante les change tous les jours...



Comment distinguer le *locataire* du *propriétaire* lorsque ces deux personnes vous disent à la fois : « Je viens de *louer* un appartement » ?



Pourquoi *un bruit transpire*-t-il avant d'avoir couru ?

Pourquoi *lave-t-on une injure* et *essuie-t-on un affront* ?



On passe souvent des *nuits blanches* quand on a des *idées noires*.

Pourquoi faut-il *mettre de l'argent de côté* quand on veut en avoir devant soi ?



Pourquoi dit-on que "*les avis sont partagés*" lorsque vous ne partagez pas l'avis d'autres personnes.



Réjouissons-nous car ce sont les meilleurs crus qui donnent les plus fortes cuites!



LES HISTORIETTES DE LILLANE :

Un couple visite Paris en autobus. A chaque arrêt, le chauffeur annonce le nom de la station : 'Henri MARTIN', 'Victor HUGO', 'Emile ZOLA'

Au bout de 20mn la femme demande à son mari :

- Mais quand est-ce qu'on descend ? - Attends chérie, on ne nous a pas encore appelés !



Une très belle femme frappe à la porte de son voisin et lui dit :

- J'ai tellement envie de boire un verre, de danser, de rigoler, de m'amuser ... êtes-vous occupé ce soir ?

- Non, répond le voisin tout content.

- Alors pouvez-vous garder mon chien ?

ETAT CIVIL

DECES

Le 30 décembre 2018 Mme Nadine LAURENT FOEZON

Le 7 janvier 2019 Mme Jeannine DURAND

Le 9 février 2019 M. Michel GABRIEL

Le 8 mars 2019 Mme Lyliane COUDERC

Le 8 mars 2019 M. Jacques PRENEY

Le 24 mars 2019 Mr. Francis FOURNIER

Le 21 avril 2019, M. Eric POMMIER

NOUVEAUX ARRIVANTS

M. MARIUS et Mme HENRIOT 31 rue Albert JOLY

Nous leur souhaitons la bienvenue

Samedi 27 avril 2019, Mariage de Mélanie GEYDET et Romain HERON

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur

DATES A RETENIR

Le 12 mai 2019 : vide greniers – marché perciquois

Le 16 juin 2019 : concert à l'église

Le 6 juillet 2019 : apéro-concert

Le 14 juillet 2019 : repas républicain

Le 7 septembre 2019 : rando semi-nocturne et gourmande

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Communauté de Communes Serein et Armance (T: 03 86 80 50 50)

SPANC – portage des repas (T : 03 86 35 94 15 le lundi et jeudi)

Ordures ménagères (T : 03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.